

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PGD 002-796/17/CT

■ Appel à projet 2017 Prévention et gestion des déchets verts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé par la Région et l'ADEME - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

DGPROP 17/15570/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information du Conseil de Territoire.

La mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle régionale est promue par le lancement d'Appels à Projets pilotés notamment par la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et l'Ademe en association avec la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF PACA) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA).

À ce titre, l'appel à projets Prévention et gestion des déchets verts lancé en mars 2017, concerne :

- Les déchets verts municipaux et assimilés, c'est-à-dire les déchets verts des particuliers, des collectivités locales, ainsi que les déchets verts des activités économiques assimilés aux déchets des ménages, y compris les résidus végétaux issus des obligations légales de débroussaillage (OLD),
- Eventuellement d'autres déchets organiques, exclusivement dans le cadre de projets territoriaux où la synergie permet d'augmenter la performance de la gestion des déchets verts municipaux et assimilés.

Il vise notamment à soutenir et promouvoir les solutions territoriales et partenariales de prévention et de valorisation des déchets verts (compostage, paillage, retour au sol...). Ces solutions devront permettre de mieux limiter les impacts liés au brûlage à l'air libre de ces déchets végétaux (émission de particules PM10 et PM2,5 et d'odeurs, de gaz à effet de serre, de substances irritantes, cancérigènes, etc,..) tout en développant des filières d'économie circulaire pérennes à l'échelle d'un territoire.

Ces filières sont à privilégier dans un contexte réglementaire renforcé. En effet la Loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, contient notamment des prescriptions relatives à la promotion de l'économie circulaire (dont le recyclage et la valorisation de la matière) et à la qualité de l'air.

Les objectifs de cet appel à projets sont de :

- Faire émerger et soutenir des projets exemplaires ou innovants de prévention et de gestion des déchets verts, répondant à des stratégies territoriales globales et partenariales,
- Contribuer à la diffusion de bonnes pratiques par la valorisation des résultats issus des projets lauréats.

Les projets présentés auront pour finalité de :

- Mettre en œuvre des organisations nouvelles ou développer des pratiques permettant de faciliter le non-recours au brûlage des déchets verts, en privilégiant la valorisation in-situ ou à proximité des ressources végétales,

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

- Communiquer, sensibiliser, former les acteurs afin d'assurer la réussite et la pérennisation des actions réalisées.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite prévenir et améliorer la gestion des déchets verts produits sur ses différents Territoires.

Le Territoire Marseille Provence, dans le cadre de sa démarche Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage », souhaite continuer à travailler à la réduction des déchets verts produits sur son territoire notamment en :

- Poursuivant l'expérimentation menée en partenariat avec le GERES, l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage méditerranéen (UNEP) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions pilotes de prévention et de valorisation des déchets verts à l'échelle du territoire,
- Participer à la sensibilisation des habitants aux bons gestes de prévention des déchets verts.

Du fait de l'existence de 2 projets identifiés (CT1 et CT2) à minima, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite se porter candidat à cet appel à projets.

Toutefois, cette délibération permet également aux autres Territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence de candidater à cet appel à projets.

Ainsi, la procédure de dépôt des candidatures s'effectue selon deux étapes :

- Dans un premier temps le dépôt d'une note technique présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à transmettre aux partenaires avant le lundi 4 septembre 2017.
- Puis les lauréats devront envoyer à chaque financeur les éléments administratifs constituant les dossiers de demande de subvention dans un délai maximum d'1 mois à partir de la réponse du jury.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de Territoire Marseille Provence n° PGD 001-447/17/CT du 7 février 2017 approuvant le Contrat Objectifs Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME ;
- Le règlement de l'Appel à Projet Prévention et gestion des déchets verts piloté par l'Ademe et la Région.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire prend acte du projet de délibération portant sur l'autorisation pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour tous les Territoires qui la composent de répondre à l'appel à projets « Prévention et gestion des déchets verts ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC